

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - Séance du 26 MARS 2026

En exercice	Présents	Votants	Date de la convocation	Date d'affichage
11	10	11	21/03/2026	21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six mars, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué en application des articles L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

Présents : Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Fabrice MARTRAGNY, Odile CARAGLIANO, Adjoint, Aurore BIGOT, Yohann BOUSSARD, Jean-Pierre DEGRAVE, Xavier DELOMEZ, Chantal EUZENNE, Viviane VICTOR.

Pouvoirs : Eric BOURDET donne pouvoir à Bernard KERMOAL

Madame Aurore BIGOT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil municipal, en date du 21 mars 2026, ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- Délégations aux adjoints
- Détermination des commissions communales et désignation des délégués
- Proposition des délégués aux services fiscaux pour la CCID
- Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs
- Désignation du correspondant défense

I - DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire

Lors de la séance d'installation du conseil municipal, trois adjoints ont été élus. Les délégations qui leurs sont octroyées ont fait l'objet d'un arrêté présenté en séance.

II – DÉTERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire

Vu l'article L. 2121-22 du C.G.C.T, le Maire propose la création des commissions communales suivantes et rappelle leurs rôles et leurs fonctionnements et qu'elles peuvent être permanentes ou temporaires :

- Commission travaux
- Commission d'appel d'offres (obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre soit à partir de 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € HT pour les travaux)
- Commission urbanisme
- Commission surveillance de la plage

- Commission animation et communication
- Commission d'action sociale
- Commission finances
- Commission cimetièrre

Le Maire propose que chaque commission soit composée au maximum de cinq membres en plus du Maire en sa qualité de Président ou d'un Adjoint en sa qualité de Vice-Président.

Commission TRAVAUX	Commission APPEL D'OFFRES	Commission URBANISME
MARTRAGNY Fabrice BOURDET Eric BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre	MARTRAGNY Fabrice BIGOT Aurore BOURDET Eric BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre DELOMEZ Xavier	BATREL Florence MARTRAGNY Fabrice BIGOT Aurore BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre VICTOR Viviane
Commission SURVEILLANCE PLAGE	Commission ANIMATION et COMMUNICATION	Commission ACTION SOCIALE
MARTRAGNY Fabrice BOURDET Eric BOUSSARD Yohann DEGRAVE Jean-Pierre VICTOR Viviane	BATREL Florence CARAGLIANO Odile BIGOT Aurore DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal	CARAGLIANO Odile DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal VICTOR Viviane
Commission Finances	Commission Cimetière	
BATREL Florence CARAGLIANO Odile DELOMEZ Xavier EUZENNE Chantal VICTOR Viviane	BATREL Florence MARTRAGNY Fabrice CARAGLIANO Odile BIGOT Aurore DELOMEZ Xavier	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. **De créer** les commissions définies ci-avant ;
2. **De désigner** les délégués proposés ci-avant ;
3. **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

III - PROPOSITION DES DÉLÉGUÉS AUX SERVICES FISCAUX POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du C.G.I, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée de sept membres, à savoir le Maire ou l'Adjoint Délégué, Président et six commissaires.

Les délégués proposés par le Conseil municipal au directeur des services fiscaux sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Florence BATREL M. Claude MARTRAGNY Mme Nathalie RENAULT Mme Catherine GUILLOUET M. Jean-Claude BENOIST (Asnelles) M. Xavier DELOMEZ M. Jean-Pierre DEGRAVE Mme Aurore BIGOT Mme Viviane VICTOR M. Yohann BOUSSARD Mme Odile CARAGLIANO M. Philippe LEFRANÇOIS	M. Fabrice MARTRAGNY M. Eric BOURDET Mme Gervaise BOUTRAIS Mme Danielle LANGLOIS Mme Véronique BOTTE M. Sébastien WINTERSTEIN Mme Marie-Claude FERMY M. Edouard DU MANOIR Mme Brigitte FLAGUAIS Mme Cécile NOURY M. Pascal MARTRAGNY Mme Chantal EUZENNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. **De désigner** les délégués proposés ci-avant ;
2. **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

IV – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire

Vu l'article L. 2121-33 du C.G.C.T, le Maire propose de désigner les délégués au sein des organismes extérieurs que sont :

- S.D.E.C Energie
- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (S.M.A.E.P) du Vieux Colombier
- Association Syndicale de Défense contre la mer de Saint-Côme de Fresné

Le tableau ci-dessous renseigne les délégués proposés dans les différents organismes extérieurs après consultation des conseillers municipaux :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.D.E.C ENERGIE	DELOMEZ Xavier BATREL Florence	BOUSSARD Yohann
S.M.A.E.P du Vieux Colombier	DELOMEZ Xavier	KERMOAL Bernard
ASA de Défense contre la Mer	KERMOAL Bernard	MARTRAGNY Fabrice

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. **De désigner** les délégués proposés ci-avant ;
2. **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

V – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : M. Bernard KERMOAL, Maire

Vu la circulaire du 26 octobre 2001,
Vu la circulaire du 18 février 2002,
Vu la circulaire du 27 janvier 2004,

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de la Défense ; il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur Jean-Pierre DEGRAVE propose sa candidature en qualité de titulaire et Chantal EUZENNE en qualité de suppléant.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
CORRESPONDANTS DEFENSE	DEGRAVE Jean-Pierre	EUZENNE Chantal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. **De désigner** les correspondants proposés ci-avant ;
2. **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

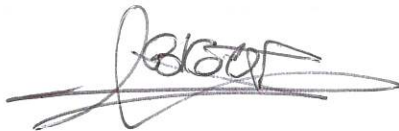
Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Commission travaux le 30 mars 2026 à 19h30
- Commission action sociale le 1^{er} avril 2026 à 18h00
- Commission finances le 8 avril 2026 à 18h00
- Conseil municipal (vote du budget primitif) le 20 avril 2026 à 19h00
- Devis remplacement toilettes poste de secours et ancienne école signé le 22/03/2026 à l'entreprise G. Marie pour un montant de 2 686,15 € TTC.
- Devis pour construction de l'abri poubelles signé le 22/03/2026 à l'entreprise CPL Bois pour un montant de 13 511,20 € TTC


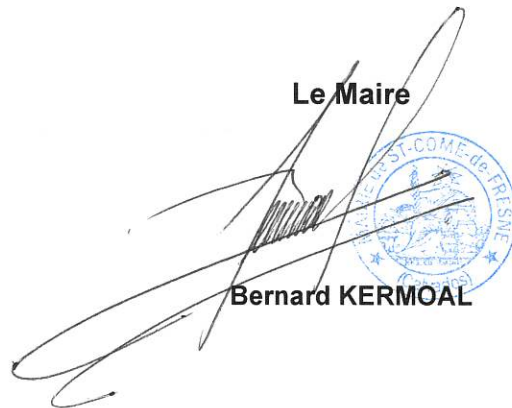
L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 20h40.
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance



Aurore BIGOT

Le Maire



Bernard KERMOAL